

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 1
Mention(s)	Droit
Diplôme	Licence en droit
Parcours	Parcours général / tronc commun
Semestre	2
Intitulé	ENJEUX JURIDIQUES DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
Volume horaire	21h
Enseignant	Laurent VIDAL
Code Apogée	À compléter
Descriptif	Objectifs : Donner aux étudiants de L1 les repères juridiques indispensables pour comprendre la transformation numérique et l'essor de l'intelligence artificielle. À l'issue du cours, les étudiants devront savoir identifier les principales sources applicables (droit de l'Union européenne, droit interne, jurisprudence, soft law), qualifier les situations juridiques soulevées par les données, les plateformes, les algorithmes et les systèmes d'IA, et analyser les tensions entre innovation, libertés fondamentales, protection des personnes, responsabilité et régulation économique. Particularités pédagogiques : Cours magistral introductif de 21 heures articulant analyse textuelle et cas concrets : données personnelles, plateformes, cybersécurité, IA générative, décision algorithmique, responsabilité. L'approche est transversale et mobilise le droit civil, le droit public, le droit pénal, le droit de l'Union européenne et les droits fondamentaux. Les exemples d'actualité servent de support à l'acquisition d'une méthode de qualification juridique. Résumé du cours : Le cours présente les grands enjeux juridiques du numérique et de l'intelligence artificielle. Il aborde les sources et acteurs de la régulation numérique, la protection des données personnelles et de la vie privée, la gouvernance des plateformes et des contenus en ligne, la cybersécurité et la cybercriminalité, la propriété intellectuelle et les créations numériques, les contrats et la preuve électroniques, ainsi que les régimes de responsabilité liés aux services numériques. Une partie spécifique est consacrée à l'IA : données d'entraînement, transparence, explicabilité, biais et discrimination, décision automatisée, IA générative, responsabilité et conformité au règlement européen sur l'intelligence artificielle. Le cours vise à montrer comment le droit accompagne, encadre et parfois contraint l'innovation technologique. Indications bibliographiques : - Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, règlement général sur la protection des données (RGPD). - Règlement (UE) 2022/2065 du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques (Digital Services Act). - Règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (AI Act). - Directive (UE) 2019/790 du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique.

	- CNIL, ressources thématiques relatives à l'intelligence artificielle, aux algorithmes et à la protection des données. - Conseil d'État, Intelligence artificielle et action publique : construire la confiance, étude annuelle, 2022. - A. Bensamoun et G. Loiseau (dir.), Droit de l'intelligence artificielle, Lextenso/LGDJ.
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	Legal Issues of Digital Technologies and Artificial Intelligence This introductory course examines how law regulates digital technologies and artificial intelligence. It presents the main legal frameworks governing personal data, privacy, online platforms, electronic contracts and evidence, cybersecurity, digital content, intellectual property and liability. Specific attention is given to automated decision-making, generative AI, training data, transparency, bias and discrimination, and the European regulatory framework for AI. The course combines core legal concepts, case studies and analysis of regulatory instruments, with the aim of enabling first-year law students to identify and discuss the legal issues raised by digital innovation.